

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 22 JUIN 2018

Etaient présents : Mmes BIGOT, FÉVRIER, PASQUIER, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, GOUPY, RICHEL, RADIGUE, SIMON

Etaient excusés : Mme HUBERT
M. JOURDAIN donne pouvoir à Mme FÉVRIER Florence
M. FOURNIER

Secrétaire de Séance : Mme PEREIRA

L'an deux mil dix huit, le vingt deux juin à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 juin 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Avant l'ouverture de la séance, les conseillers municipaux vont visiter le logement au-dessus de l'épicerie qui a été rénové.

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} juin 2018 ne suscite aucune remarque particulière.

✓ Délibération ratio avancements de grade du personnel communal

Conformément à la réunion du Conseil Municipal en date du 23 mars 2018 concernant les avancements de grade suivants :

- un Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe au 1^{er} avril 2018
- un Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe au 1^{er} avril 2018
- deux Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles Principales 1^{ère} Classe au 1^{er} avril 2018
- un Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe au 1^{er} décembre 2018

le Comité Technique Paritaire a été saisi pour avis sur le ratio de 100% que la collectivité souhaite appliquer.

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 20 mars 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2018 le taux de 100% pour la procédure d'avancement des grades dans la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer à 100% le ratio commun à tous les cadres d'emplois :

- un Adjoint Administratif Principal 1ère Classe au 1er avril 2018
- un Adjoint Technique Principal 2ème Classe au 1er avril 2018
- deux Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles Principales 1ère Classe au 1er avril 2018
- un Adjoint Administratif Principal 2ème Classe au 1er décembre 2018

Monsieur PANNIER indique que Madame METAYER Laure fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2018 : un pot de départ sera organisé le 28 septembre à 18h30 à la Mairie.

Pour information, trois postes sont à pourvoir à la surveillance des enfants le midi dont un sera une mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

✓ Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2019

Conformément à la réunion du 1^{er} juin dernier, le recensement de la population de la commune aura lieu en 2019 du 17 janvier au 16 février.

Aussi, il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Monsieur le Maire propose de désigner Maryline BUSSON en qualité de coordonnateur communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à la désignation de Maryline BUSSON en qualité de coordonnateur communal.

✓ Renouvellement convention de prestation pour le suivi HACCP du Restaurant Scolaire

Comme l'année précédente, Madame CHOISY, Auto-entrepreneur propose une convention de prestation dans le cadre de la mission HACCP du restaurant scolaire.

Cette prestation comprend quatre contrôles inopinés dans l'année scolaire 2018/2019 avec rapports de visite et information des modifications de la législation concernant l'hygiène alimentaire et le HACCP pour un montant de 320 € avec un forfait de 12,50 € de frais de déplacement par jour d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation dans le cadre de la mission HACCP du restaurant scolaire avec Madame CHOISY, Auto-entrepreneur. Cette convention prendra effet le 1^{er} juillet 2018 et se terminera le 30 juin 2019.

✓ Admissions en non-valeur

Monsieur PIRAULT, Receveur Municipal a préparé deux listes de redevables arrêtées respectivement au 1^{er} mars 2018 et 16 avril 2018 qu'il propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur.

Monsieur le Maire présente le tableau des créances éteintes de 2007 à 2016 :

- 3171,11 € pour le budget Assainissement
- 3.15 € pour le budget Commune
-

Ces dossiers ayant fait l'objet d'ordonnances du juge d'instance statuant en matière de traitement du surendettement des particuliers et d'un jugement du tribunal de commerce, le Conseil Municipal, accepte l'effacement de ces dettes pour 3 174,96 € qui sera imputé à l'article 6542 (Créances éteintes) du budget 2018.

Monsieur PANNIER informe le Conseil Municipal que le bureau communautaire en date du 5 juin dernier propose que compte tenu du transfert de la totalité des excédents à la Communauté de Communes (7 collectivités sur 9 ont déjà délibéré), peut s'engager à rembourser annuellement (en N+1, pour l'année N), par fonds de concours, les communes des admissions en non-valeur (extinction de la dette) que le trésorier leur demandera de faire. Cela permettra aux communes de ne pas être lésées et à la CDC non plus. Ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire.

✓ Décision modificative N°3 au budget communal 2018 de la commune

Afin d'ajuster les dépenses d'investissement et de fonctionnement, il convient d'effectuer une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la décision modificative N°3 suivant l'annexe ci-jointe avec notamment l'ajout de crédits pour la photo aérienne, le remplacement d'un poteau incendie et du chauffe-eau pour les vestiaires du stade.

✓ Point sur le fonds de commerce de l'épicerie

La signature de l'acte relatif à l'achat du fonds de commerce n'a pu être effectuée le 8 juin dernier. En effet, Mme BOUTET doit encore fournir des documents nécessaires à la transaction.

La signature de cet acte est prévue à la mi-juillet.

Pour information, une personne a entamé des démarches pour reprendre le fonds de commerce.

✓ Loyer logement au-dessus de l'épicerie

Suite aux travaux de remplacement des menuiseries et de peinture, Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 450 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer le loyer du logement situé 2bis, rue Saint Mamert à 450 € à compter du 1^{er} juillet 2018.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location et tous documents s'y rapportant.

✓ **Point sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Conformément aux souhaits des conseillers municipaux lors de la réunion du 1^{er} juin dernier, Monsieur le Maire présente le diaporama sur les orientations d'aménagements programmés(OAP) des différentes communes,.

En ce qui concerne Saint Ouen en Belin, les zones définies répondent au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et ne suscitent pas de remarques.

Une demande de modification d'implantation des logements sociaux sera faite auprès de Sarthe Habitat qui pourrait peut être permettre de désenclaver certains terrains.

D'ailleurs, une rencontre est prévue lundi 25 juin prochain avec une responsable de Sarthe Habitat.

✓ **Questions d'Actualité**

- **Pour information**

- Réunion d'échanges d'informations avec Mme GRELIER, Sénatrice : 25 juin 2018 à 10h à la Salle de Conseil Municipal de Saint Gervais en Belin.

- Bilan de la 1ère année de députée de Madame FONTENEL-PERSONNE : 28 juin 2018 à 18h 30 à la Salle Polyvalente d'Ecommoy

- La distribution des plaquettes « Saint Ouen fête l'été » est prévue au weekend des 23 et 24 juin prochain

- La réalisation des travaux de voirie 2018 est prévue mi-juillet 2018 et une réunion de chantier aura lieu le mercredi 27 juin prochain à 15h.

- 15 balises d'intersection ont été achetées. En effet, après renseignements pris auprès du technicien du Département, il s'avère que tout croisement doit être repéré hors agglomération. Par contre, suite à l'accident survenu à sortie de la route de la Ménardière, un panneau « Céder le passage » sera implanté.

- Le Conseil d'Ecole a eu lieu le 18 juin dernier et les effectifs permettent à priori de conserver six classes.

- L'hôtel à insectes sera installé le mercredi 4 juillet prochain à 10h 30.
- La cabane à livres est en cours de customisation et l'inauguration est prévue le samedi 7 juillet prochain.
- En raison d'une panne de tracteur, le broyage des chemins a dû être interrompu : la réparation est en cours.
- Le terrain communal au lieudit « Clémenceau » va être fauché par Monsieur POUSSE, agriculteur.
- D'après Monsieur GOUPY :
 - certaines personnes s'inquiètent de l'installation des compteurs LINKY. Monsieur le Maire répond que la commune n'est pas concernée dans l'immédiat.
 - Certaines personnes sont surprises de voir les agents communaux effectuer encore des traitements : après vérification, les produits utilisés sont biologiques.
- Planning du 2^{ème} semestre 2018 des réunions du Conseil Municipal :
 - Vendredi 7 septembre
 - Vendredi 5 octobre
 - Vendredi 9 novembre
 - Samedi 14 décembre

La séance est levée à 23h 20 mn

La prochaine réunion est prévue le 7 septembre 2018 à 20h 30.

La Secrétaire de séance,